VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Partage des Héritiers LAPLACE.

Propriétés de Commerce, de Résidence et Vacantes Centrales et de Choix.

Dans les Premier, Deuxième et Troisième Districts.

PREMIER DISTRICT. RESIDENCE PRINCIERE LAPLACE.

No 3708 RUE DU CANAL,

ENTRE LES RUES TELEMAQUE ET CORTEZ, MESURANT PLUS DE LA MOITIE DU CARRE D'ILET.

ONZE GRANDS TERRAINS.

FAISANT FACE AUX RUES CANAL, CORTEZ ET CLEVELAND.

DEUXIEME DISTRICT.

No 117 RUE DE CHARTRES,

ENTRE LES RUES CANAL ET DOUANE [AUJOURD'HUI IBERVILLE].

BATISSE EN BRIQUES A QUATRE ETAGES, MAINTENANT OCCUPEE PAR LOUIS RUHE, A BAIL JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 1908, A RAISON DE $150.00 PAR MOIS PAYABLE MENSUELLEMENT.

TROISIEME DISTRICT.

COIN

DES RUES CHAMPS-ELYSEES ET DECATUR.
EN FACE DE L'ANCIENNE GARE DU CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN, PRES DU DEPOT DU CHEMIN DE FER SOUTHERN PACIFIC, CHEMIN DE FER DE CEINTURE, ETC.

POUR UNE FABRIQUE, PAS DE SITE SUPERIEUR EN VILLE.

COIN

DES RUES MANDEVILLE ET CHARTRES
DEUX MAISONS DE RESIDENCE EN BRIQUES A DEUX ETAGES FORMANT UNE PROPRIETE.

SUCCESSION DE VEUVE B. LAPLACE.

No 81,683—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR, Louis C. Spear, Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido—MERCREDI, le 12 de juin 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu d'un jugement de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu par l'Hon. John St Paul, juge de la dite cour, Division C, le 6me jour de mai 1907, et signé par lui le Dix mai 1907, sur la pétition de la majeure partie des co propriétaires pour un partage dans les procédures intitulées Succession de "Veuve B. Laplace" No 81,683 du dossier de ladite cour.

PREMIER DISTRICT.

1° Une certaine grande portion de terre [mesurant plus que la moitié de l'ilet] ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet Numéro 731, bornée par les rues CANAL, TELEMAQUE, CORTEZ et GASQUET [maintenant Cleveland] désigné comme lot Numéro 12 sur un plan d'arpentage par D. E. Seghers et fils, daté le 6 avril 1907, formant les coins des rues Canal et Télémaque et de Cleveland et Télémaque, et mesurant d'après ledit plan et arpentage cent quarante et un pieds sept pouces et quatre lignes (141 pieds 7 pouces et 4 lignes) de face à la rue CANAL, sur une profondeur et face à la rue TELEMAQUE de trois cents dix neuf pieds huit pouces et six lignes (319 pieds 8 pouces et 6 lignes) et une façade à la rue CLEVELAND de cent quarante et un pieds, sept pouces et quatre lignes (141 pieds 7 pouces et 4 lignes)

Les améliorations comprennent la résidence princière élevée de terre, connue comme la résidence "Laplace" retirée à peu près cinquante pieds du trottoir élevée environ huit pieds sur piliers en briques ayant au premier étage lumière électrique, gaz, hydrant, gaz pour poêles dans la maison et eau froide et chaude dans les chambres. Les ouvertures sont abritées contre les moustiques; dans le rez de-chaussée 3 grandes chambres. Dans la chambre principale galerie devant et derrière, grand vestibule dans le centre, deux grands salons et rotonde d'une grandeur extra, salle à manger avec office de sommelier, contenant un riche vesselier en noyer et évier émaillé, chambre à réception et trois chambres à coucher, deux chambres à bain avec lieux à l'anglaise; bâtisse à deux étages attenant à la maison principale avec cuisine, chambre à provisions, deux chambres extra et une chambre à bain et cinq chambres au second avec galerie sur chaque étage; trois grandes citernes sur fondations solides en briques, jardin artistement distribué, arbres fruitiers, remise et écurie combinées, une petite bâtisse avec deux chambres; une autre bâtisse avec une chambre, deux petites citernes et une cour à poules. Sans contredit cette propriété est une des plus jolies et la mieux distribuée en ville pour le confort. Les acheteurs en perspective sont instamment priés de visiter la propriété entre une et deux heures P. M., munies de cartes des encanteurs. Les installations de gaz et les chandeliers en crystal dans toute la maison, et une grande armoire en cèdre, ne sont pas à vendre et ne sont pas inclus dans la vente.

2° Onze certains lots de terre, situés dans le même district et carré de l'ilet que la propriété ci dessus décrite, désignés par les numéros un à onze, inclusivement, sur le plan d'arpentage déjà mentionné, par D. E. Seghers et Fils, arpenteurs, et mesurant d'après ledit plan et arpentage comme suit, à savoir—le lot numéro un commence à une distance de cent quarante et un pieds sept pouces et quatre lignes de la rue TELEMAQUE, et mesure trente trois pieds dix pouces et trois lignes (33 pieds 10 pouces et 3 lignes) de face à la rue CANAL sur une profondeur de cent vingt cinq pieds (125 pieds) entre lignes parallèles; les lots numéros 2 et 3 faisant face à la rue du CANAL, mesurent chacun les mêmes dimensions que le lot numéro un, le lot numéro quatre forme l'encoignure des rues CANAL et CORTEZ et mesure trente trois pieds dix pouces et quatre lignes (33 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue du CANAL, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds (125 pieds) entre lignes parallèles; les lots numéros 5 et 6 mesurent chacun trente deux pieds cinq pouces et quatre lignes de face à la rue CORTEZ, sur une profondeur de cent trente cinq pieds cinq pouces et cinq lignes (135 pieds 5 pouces 5 lignes) entre lignes parallèles; le numéro 5 commençant à une distance de 125 de la rue du CANAL. Les lots numéros 7 et 8 mesurent chacun trente deux pieds cinq pouces et quatre lignes (32 pieds 5 pouces et 4 lignes) de face à la rue CORTEZ sur une profondeur de cent cinq pieds (105 pieds) entre lignes parallèles; les lots numéros 9 et 10 mesurent chacun trente deux pieds cinq pouces et 3 lignes [32 pieds 5 pouces 3 lignes] de face à la rue CORTEZ sur une profondeur de cent cinq pieds [105 pieds] entre lignes parallèles le lot numéro 10 formant le coin des rues CORTEZ et CLEVELAND. Le lot numéro 11 est à une distance de 105 pieds de la rue CORTEZ et mesure trente pieds cinq pouces cinq lignes [30 pieds 5 pouces 5 lignes] de face à la rue CLEVELAND sur une profondeur de cent vingt neuf pieds neuf pouces et six lignes (129 pieds 9 pouces 6 lignes) entre lignes parallèles.

Les propriétés premièrement et secondement décrites sont une subdivision de la propriété que la défunte Mme Marie Eugénie Sauvage veuve de Bazile Laplace Sr. a acquis par achat du Dr Raymond Sauvage d'après un acte passé pardevant Antoine Doriocourt, ancien notaire en cette ville, le 29 mai 1893 et duement enregistré au Bureau des aliénations de cette paroisse dans le livre No 150, page 452.

DEUXIÈME DISTRICT.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues CANAL, DOUANE, maintenant IBERVILLE, CHARTRES et le PASSAGE DE LA BOURSE, désigné comme le lot No deux (2) sur un plan de C. A. De Armas, député voyer général, déposé dans le bureau de Théo Guyol, anciennement notaire en cette ville, comme plan numéro trois cent quatre. Le dit lot mesure en mesure américaine vingt pieds de face à la rue CHARTRES (20) quatre vingt dix sept pieds cinq pouces de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue du CANAL, quatre vingt seize pieds quatre pouces et sept lignes (96' 4" 7"') de profondeur sur le côté le plus rapproché à la rue DOUANE (maintenant IBERVILLE) et dix neuf pieds cinq pouces (19' 5") de largeur sur la ligne du fond.

Les améliorations comprennant la bâtisse élégante en briques à quatre étages No 117 rue de Chartres, maintenant occupée par Louis Rune, et vendue sujette au bail expirant le 30 septembre 1908, à raison de $150.00 par mois payable mensuellement.

Etant la même propriété que ledit défunt Bazile Laplace, Sr., a acquit par achat de Isidore Reinhard d'après un acte pardevant Edouard Barnett, anciennement notaire en cette ville, le 27 avril 1869 et enregistré au Bureau des Aliénations de cette paroisse, livre quatre vingt dix sept (97) pages trente huit et trente neuf (38 et 39).

TROISIÈME DISTRICT.

4° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges et avantages y appartenant, située dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues CHAMPS ELYSEES, MARIGNY, CHARTRES et DECATUR (anciennement Victoire), laquelle portion de terre forme l'encoignure des rues CHAMPS ELYSEES et DECATUR et mesure cent dix sept pieds, trois pouces et quatre lignes [117 pieds, 3 pouces, 4 lignes] de face à la rue CHAMPS ELYSEES, sur une profondeur et façade à la rue DECATUR de cent vingt sept pieds, dix pouces entre

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

lignes égales et parallèles. Laquelle portion de terre est composée de 'quatre lots ou portions de terre que ledit défunt Bazile Laplace Sr a acquis par achat d'après trois actes séparés, comme suit: Un desdits lots de la succession de Mme L A Caldwell, d'après un acte pardevant Edward Barnett, ancien notaire, le 14 mai 1858, et enregistré dans le Bureau de cette Paroisse dans le livre No 77 page 16; un autre lot à une vente le 13 octobre 1883 par Thomas Duffy, shérif Civil pour la paroisse d'Orléans en vertu d'un décret de saisie et vente par l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans le procès de la Banque des Citoyens de la Louisiane vs Louis Fix et Mme Veuve Louis Fix, tutrice, possesseur actuel, No 9,256 du Dossier de ladite Cour, le tout d'après l'acte de vente dudit shérif, daté le 29 octobre 1883, enregistré dans le Bureau des Aliénations de cette paroisse, livre 120, page 550, et enregistré aussi dans le Bureau des greffiers de ladite Cour, livre No 4, pages 141, 142, 143, 144; et les deux autres lots de la succession de Louis Fix, d'après l'acte pardevant John R. Legier, notaire en cette ville, le 16 juillet 1884, enregistré dans le bureau des Aliénations de cette paroisse, livre No 121, page 22.

Les améliorations consistent en une élégante bâtisse en briques à trois étages divisée en magasins et appartements, bien connus comme "LA RANGEE CALDWELL".

5° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout les droits, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues MANDEVILLE, ESPAGNE, ROYALE (anciennement Casacalvo) et CHARTRES (anciennement Moreau) ladite portion de terre forme le coin des rues MANDEVILLE ET CHARTRES et mesure trente sept pieds cinq pouces et six lignes [37' 5" 6"] de face à la rue Mandeville sur une profondeur et face à la rue de Chartres de soixante trois pieds onze pouces et trois lignes [63' 11" 3"'] plus ou moins entre lignes parallèles d'après un croquis de Pilié et De Pouilly. Laquelle propriété a été acquise par feu Bazille Laplace, Sr., par achat de la Banque des Citoyens de la Louisiane d'après l'acte pardevant Edgar Grima, notaire publique en cette ville, le 10 du mois de mai 1883, et enregistré dans le Bureau des aliénations de cette Paroisse, Livre Numéro 120, Page 10.

Les améliorations comprennent deux bâtisses en briques, la maison du coin ayant deux (2) chambres au rez de chaussée, et vestibule et une chambre dans la bâtisse du fond avec lieux d'aisance et citerne, et au premier deux grandes chambres et une petite, et vestibule et une chambre dans la bâtisse du fond avec lieux d'aisance; la propriété adjoignante contient un rez de chaussée et deux étages contenant une grande chambre dans le rez de chaussée et deux chambres, cabinet et lieux d'aisance au second. Deux chambres, cabinet et lieux d'aisance au troisième, aussi bâtisse dans le fond contenant deux chambres, hydrant dans la cour.

Conditions—Une demie ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un ou en un et deux ans de crédit à l'option des acquéreurs, en billets portant sept pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication, garantis par lien de vendeur et privilèges et hypothèque spéciale. Les actes de vente devant contenir la clause de non aliénation et la vente sans estimation, et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles de sécurités dans les actes de vente. Les acquéreurs devant assurer les améliorations au montant de la portion de crédit et de transférer les polices aux porteurs des billets, et d'assumer le paiement des taxes de 1907 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication, et ne devant avoir droit aux loyers seulement à partir du jour du passage des actes de vente. Les actes de vente pardevant Bussière Rouen, N. P., aux frais des acquéreurs.

Chas J. Théard. Gus A. Llambias, avocats.
12 mai—12 19 26—juin 2 9 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

CARRÉ D'ILET DANS LA Section s'Améliorant Rapidement du Troisième District.

Veuve Rosamond Champagne et als vs W. H. Howcott et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 82,506.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—LOUIS C. SPEAR, Encanteur—Bureau 802 de la rue Perdido—MERCREDI, le 3 juillet 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en pleine Cour le 22 mai 1907, ledit jugement signé en pleine cour le 28 mai 1907, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété qui suit à décrire—

Un carré d'ilet situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Music, Arts, Vertu et Magistrat, acquis par Pedro Arambide, par acte pardevant Theodore Seghers, notaire, le 8 août 1836, enregistré dans le Bureau d'aliénations, Livre 20 Folios 593, 594, et aussi dans le Bureau d'aliénations, Livre No 19, Folio 602.

Termes et conditions—Comptant au moment de l'adjudication; l'acquéreur assumant les taxes de l'année 1907.

Acte de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.
2 juin—2 9 16 23 30—juil 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION VACANTE DE MARIE JOSEPH INCARNATION.

No 81,931—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Louis C. Spear, Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido—MERCREDI, le 26 juin 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, signé le 21 mai 1907, dans l'affaire ci-dessus mentionnée la propriété suivante, à savoir—

Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ancien faubourg Franklin, désignés par les Nos 1 et 24, dans l'ilet No 1213 (anciennement l'ilet No 92 dudit faubourg Franklin) borné par l'avenue St Roch (anciennement avenue Washington) et les rues Espagne, Tonti (anciennement Force) et Rocheblave (anciennement Vertu); lesdits lots s'adjoignent, et mesurent, d'après un plan par L. Surgi, arpenteur, daté le 9 mars 1836 comme suit; le lot No 1 forme l'encoignure des rues Espagne et Tonti (anciennement Force) et mesure 32 pieds de face à la rue Espagne sur une profondeur et façade à la rue Tonti [anciennement Force] de 104 pieds 10 pouces 6 lignes. Le lot No 24 adjoint le lot No 1 et mesure 31 pieds 11 pouces 6 lignes plus ou moins de face à la rue Espagne sur une profondeur de 104 pieds 10 pouces 6 lignes entre lignes parallèles. Acquis le 19 octobre 1838, Bureau des aliénations, livre 26, page 397.

Termes—Comptant sur adjudication.

Actes de vente pardevant J. B. Grinage, notaire, aux frais des acquéreurs.
E. T. Florance, Avocat. 26 mai—26—juin 2 9 16 23 26

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 1562 RUE JOHNSON,

ENTRE LES RUES LAHARPE ET LAPEYROUSE.

Vente en Partage "In Re" Louis E. Lasserre vs Arthur Burrell et al.

No 81,844—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau 840 rue Union—JEUDI, le 27 juin 1907, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre et jugement rendus le 15 mai 1907 et signé le 28 mai 1907, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Johnson, Prieur, Laharpe et Lapeyrouse, lequel lot est désigné comme le lot A, sur un plan fait par Arthur De Armas, daté le —— avril 1886, d'après ledit plan le dit lot mesurant trente deux pieds de face à la rue Johnson, par une profondeur de cent quarante huit pieds onze pouces, (148 pieds, 11 pouces) entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un billet portant huit pour cent d'intérêt de la date jusqu'au paiement payable en un an, et garanti par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la dite propriété, avec les clauses usuelles de sécurité. L'acte de vente devant être passé pardevant Wm J Formento, notaire, et les taxes de 1907 devant être assumées par l'acquéreur et devant faire un dépot comptant de dix pour cent au moment de l'adjudication avec

J. PAUL HECKER, encanteur, 840 rue Union.
Albert Voorhies et Wm J. Formento, avocat pour le demandeur.
A. J. Peters, tuteur ad hoc, pour le mineur Ruth E. Burrell.
A. A. Calongne, avocat du défendeur, Arthur Burrell.
26 mai—26—juin 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE, Nos 2209 2211 RUE BOURBON.

VENTE EN PARTAGE, ANTHONY PRATS ET AL. VS LES MINEURS JOHANNA ET JAMES MARI.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.—No 82 078.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau 840 rue Union, JEUDI, le 13 juin 1907, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre et jugement rendu le 1er mai 1907, et signé le 7 mai 1907 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre, avec les améliorations, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Touro, Claiborne et Robertson, et mesure en mesure française, 30 pieds de face à la rue Bourbon sur 120 de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907, et payer pour l'acte de vente pardevant E. L. Weil, notaire; et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Jos Lautenschlaeger, avocat. 12 mai—12 19 26—juin 2 9 13

QUI EST ST-PAUL, L'ENCANTEUR ?

Domandez-le à l'Abeille.
19 mai—1 an

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange
P. O. Boite, 113. Nouvelle Orléans. La.

THE

MONONGAHELA RIVER

CONSOLIDATED

COAL & COKE CO.

PAUL SCHNEIDAU, Agent.

CHARBON

GROS ET DETAIL.

Les Commandes des Familles Sollicitées.
La Fourniture de Charbon aux Navires une spécialité.
Remorquage à des Prix Modiques.
Chantiers—En Ville, sur la Levée, au pied de la rue Race, Phone 983; Alger, au Dry Dock, Phone 38.]
Bureau en Ville:

Rue Carondelet 315,
PHONE 576.

1er oct—10m—mer ven dim

Succession de H. M. Neill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 80 387 — Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Harriett Schultz, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier. — Howe, Spencer & Cocke, avocat.
29 mai—29—juin 2 7

VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

22 LOTS DANS LE TROISIEME DISTRICT. 22

Succession vacante de Edouard Maignan.

No 81,306—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Louis C. Spear, Encanteur, Bureau 802 rue Perdido—MERCREDI, le 19 juin 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, signé le 15 mai 1907, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Quinze lots de terre situés dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ancien Faubourg Clouet, District Doussan, maintenant le Troisième District de la Nouvelle Orléans, désignés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15, dans l'ilet No 1007 (anciennement l'ilet No 48 du Faubourg Clouet, District Doussan) borné par les rues Piété, Désiré, Johnson (anciennement Célestine) et Grant (anciennement Genius), d'après un plan par Edgar Pilié, arpenteur, le 14 décembre 1906, annexé à l'inventaire de la susdite affaire par James B. Grinnage, notaire, lesquels lots mesurent d'après ledit plan comme suit: le lot No 1 forme le coin des rues Piété et Johnson (anciennement Célestine) 31 pieds de face à la rue Piété, la même largeur dans le fond, sur une profondeur et façade à la rue Johnson (anciennement Célestine) de 120 pieds. Les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Piété, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles. Les lots Nos 12 et 13 mesurent chacun 32 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Grant (anciennement Genius), 32 pieds 10 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 170 pieds 7 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles. Les lots Nos 14 et 15 mesurent chacun 33 pieds de face à la rue Johnson (anciennement Célestine) 32 pieds 10 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 170 pieds 7 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles. Les dits lots de terre sont composés de la totalité des lots originaux Nos 1 à 12 inclusivement désignés sur un plan de Louis Pilié, arpenteur le 17 mai 1833 déposé avec Carlisle Pollock ancien notaire de cette Paroisse, laquelle propriété a été acquise par le dit Edouard Maignan par achat de André Dubuch, par acte pardevant Edward G. Gottschalk, ancien notaire, le 19 février 1857 enregistré dans le Bureau des Aliénations de cette Paroisse, livre 70, pages 600 et 601.

2° Sept lots de terre, situés dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ancien faubourg Franklin, désignés par les Nos 1, 2, 3, 21, 22, 23 et 24, dans l'ilet No 1226 [anciennement l'ilet No 46 de l'ancien faubourg Franklin], bornés par Marigny, Mandeville, Rocheblave [anciennement Vertu], et Dorgenois [anciennement Magistrat] sur un plan déposé avec — Turead, ancien notaire, comme plan No 24, lesquels lots mesurent d'après ledit plan, comme suit: le lot No 1 formant l'encoignure Marigny et Rocheblave [anciennement Vertu] 32 pieds de face à la rue Marigny sur une profondeur et une façade à la rue Rocheblave [anciennement Vertu] de 124 pieds et 6 pouces, plus ou moins. Les lots Nos 2 et 3 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Rocheblave [anciennement Vertu] sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces, entre lignes parallèles. Les lots Nos 21, 22, 23 et 24 mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Marigny sur une profondeur de 124 pieds et 6 pouces, plus ou moins, entre lignes parallèles; laquelle propriété a été acquise par ledit Edouard Maignan par acte et de André Dubuck d'après un acte devant E. G. Gottschalk, ancien notaire, le 19 février 1857, enregistré dans le Bureau des aliénations, livre 70, pages 600 et 601.

Termes—Comptant sur adjudication.

Actes de vente pardevant J. B. Grinage, notaire, aux frais des acquéreurs.
E. T. Florance, avocat
19 mai—19 26—juin 2 9 16 19

E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur améliorées dans le 1er District.

Grande Résidence Double en Briques à 2 étages, Nos 1556 et 1558 rue du Camp.

—AUSSI—

QUATRE LOTS DE TERRE, ensemble avec deux petites bâtisses qui s'y trouvent dans l'ilet borné par les rues South Peters, Tchoupitoulas, Market et St James. Bons comme SITE DE FABRIQUE OU COUR DE BARDEAUX.

In re Mme Anne Marie Blanche du Suau de la Croix, Vve d'André Dannery, et als vs Arthur Hippolyte Amans du Suau de la Croix.—No 82,336—Cour Civile de District pour la paroisse d Orléans, Division C.

A L'ENCAN, MARDI, LE 18 JUIN 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu en vertu d'un jugement rendu le 8 mai 1907 et signé le 14 mai 1907, par l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 149 borné par les rues Félicité, Camp, Orange et Magasins, et désignés par les Nos quatre, cinq et six, mesurant chacun vingt quatre pieds de face à la rue Camp par cent vingt sept pieds dix pouces et sept lignes de profondeur en mesure anglaise.

Les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1556 et 1558 rue du Camp.

2° Quatre certains lots de terre situés, se trouvant et étant dans le premier district municipal de cette ville, dans l'ilet No 37, borné par les rues Nouvelle Levée ou South Peters, Tchoupitoulas, Market et St James, désignés comme lots Nos trois, quatre, cinq et six, d'après le plan No 315 déposé en l'étude de Théodore Guyol, ancien notaire en cette ville, et aussi sur un plan ou devis sous la date du 15 décembre 1879, fait par J. A. d'Hémécourt, député voyer, annexé pour référence à un acte passé pardevant N. B. Trist ancien notaire en cette ville, le 30 décembre 1879. Les lots Nos trois, quatre et cinq mesurant chacun vingt neuf pieds quatre pouces quatre lignes de face à la rue Sud Peters ou Nouvelle Levée sur cent seize pieds dix pouces de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No six mesurant trente pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Market par une profondeur de cent quarante six pieds dix pouces et trois lignes, entre lignes parallèles, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant et particulièrement tous les droits, titres et intérêt de quelque nature que ce soit, à deux certaines allées ou passages s'ouvrant respectivement sur les rues Market, South Peters ou Nouvelle Levée, et s'étendant en arrière desdites rues et adjacentes auxdits lots comme il est démontré sur le plan ci dessus mentionné.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, à l'option des acquéreurs, la portion de crédit devant être représentée par les billets des acquéreurs faits à leur propre ordre et par eux endossés, portant sept pour cent d'intérêt par an de la date des actes de vente jusqu'au paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété foncière vendue, des billets séparés devant être fournis pour la part dudit Arthur Hippolyte Amans du Suau de la Croix dans ladite portion de crédit; les acquéreurs devant assumer en plus et au dessus du prix de l'adjudication toutes les taxes sur ladite propriété foncière pour l'année 1907 et devant déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication et devant avoir droit aux loyers seulement à partir du passage des actes de vente lesquels devront être passés pardevant Edgar Grima, notaire en cette ville, aux frais des acquéreurs lesquels doivent aussi payer pour les frais de tous les certificats de transfert, hypothèque et autres, l'encanteur devant signer les actes de vente et recevoir le prix.

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur.
J. M. Quevrousse, Avocat.
16 mai—16 19 26—juin 2 9 16 18

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE DE
Etendues de terre de valeur sur le Chemin de Gentilly, près des Fair Grounds.
Incluant plusieurs bonnes résidences.
Bonnes propriétés pour laiterie et "truck farm"
A l'encan au plus haut enchérisseur.
JEUDI, 27 juin 1907.
Pour le compte de la
Succession de Vve François Grilliot.

SOUS ET EN VERTU d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans Division D, dossier No 82 203, dans l'affaire intitulée: Succession de Vve François Grilliot, ledit jugement lu et rendu en cour ouverte le 20 mai 1907, et signé en cour ouverte le 25 mai 1907, et adressé à Joseph L Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur, JEUDI, 27 juin, à midi, à la Bourse des Biens Fonciers, 311 rue Baronne, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Six certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, sur le Chemin de Gentilly et sont dans l'ilet borné par le Chemin de Gentilly, Chemin de la Crête, les rues Castiglione et Fortin, lesdits lots sont désignés par les Nos un, deux, trois, quatre, cinq et six, sur un plan ou certificat d'arpentage dressé par George de Armas, voyer, et conformément auquel lesdits terrains mesurent comme suit: le terrain No un mesure soixante quatre pieds trois pouces quatre lignes de façade sur le Chemin de Gentilly sur cent quarante sept pieds six pouces de profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Fortin et cent quarante pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du terrain No Deux laquelle ligne rejoint la première ligne de profondeur à l'arrière, ledit terrain venant à un point à l'arrière. Le terrain No Deux mesure trente deux pieds, un pouce et six lignes de face au Chemin Gentilly, sur deux cent deux pieds un pouce de profondeur sur la ligne de côté le séparant du terrain No Trois et une première profondeur sur l'autre ligne de côté de cent quarante pieds, de là une seconde profondeur sur une ligne oblique de soixante et un pieds, onze pouces et quatre lignes, et une largeur à l'arrière de cinq pieds, sept pouces, le terrain No 3 mesure trente deux pieds, un pouce et six lignes de façade sur le Chemin de Gentilly, sur 202 pieds, 1 pouce de profondeur sur la ligne de côté le séparant du terrain No Deux, et 198 pieds, trois pouces et 6 lignes sur l'autre ligne de côté le divisant du terrain No Quatre, et 32 pieds, 11 pouces et quatre lignes de largeur à l'arrière. Le terrain No Quatre mesure trente deux pieds, un pouce et six lignes de face sur le Chemin de Gentilly, sur 198 pieds, 3 pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté le séparant du terrain No Trois et 194 pieds 6 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du terrain No Cinq, et le terrain No Cinq mesure 32 pieds, un pouce et 6 lignes de face sur le Chemin de Gentilly sur 194 pieds, 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté le séparant du terrain No Quatre, et 190 pieds, 9 pouces et 2 lignes sur l'autre ligne de côté le divisant du terrain No Six, et 32 pieds, 11 pouces et 4 lignes de largeur à l'arrière. Le terrain No Six mesure 32 pieds, 1 pouce et 6 lignes de face sur le chemin de Gentilly, sur 190 pieds, 9 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne de côté le séparant du terrain No Cinq, et 187 pieds sur l'autre ligne de côté, et 32 pieds, 11 pouces et 4 lignes de largeur à l'arrière. Lesdits lots étant formés du tout des terrains 1, 2, 3, 4, 5 et d'une partie des Nos 6 et 7 sur un plan de C. Giroux, le 19 Déc. 1817, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ancien notaire; et du tout des terrains 28, 29, 30, 31 et 32, plan de L. H. Pilié.

Et est une portion de la même propriété acquise par le défunt François Grilliot les lots originaux 1, 2, 3, 4, 5 et partie des lots 6 et 7 par achat de Mme M. A. Miltenberger et Charles W. Hopkins, par acte passé le 31 décembre 1849, pardevant H. B. Cenas, ancien notaire, et les lots 28, 29, 30, 31 et 32 par achat de Joseph Girod par acte passé le 12 mai 1852, pardevant Antoine Doriocourt, ancien notaire.

2° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Troisième District de cette ville, sur le Chemin de Gentilly et immédiatement à côté et contigu au Fair Grounds, ladite portion de terre est désignée par la lettre A et est composée des lots Nos sept et neuf, sur un devis par de Armas et d'après lequel devis ledit lot mesure comme suit, à savoir—Le lot No sept mesure cent quatre vingt treize pieds, cinq pouces de face au Chemin Gentilly cent quatre vingt sept pieds de profondeur sur la ligne de côté contigue au lot No six sur ledit devis, et cent quarante trois pieds, six pouces sur l'autre côté le divisant du lot No huit et deux cent cinq pieds quatre pouces de profondeur, et façade sur le chemin de Crête; le lot désigné par le No neuf, mesurant deux cent cinq pieds de face sur le chemin de Crête, par environ onze arpents, quinze "toises" et cinq pieds de profondeur sur la ligne de côté le divisant du Fair Grounds, et onze arpents, dix neuf "toises" et deux pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot dix comme il est démontré sur le dit devis, lequel dit lot No sept formant une petite portion du lot No 6, une portion des lots 7 et 10, et le tout des lots 8 et 9, sur le plan de C. Giroux, de la date du 19 décembre 1849 et déposé en l'étude de H. B. Cenas ancien notaire, et le tout des lots 1, 2, 3, 4 et 5, et une portion du lot No six sur un plan de C. De Armas, le 16 mars 1852, déposé en l'étude de A. Doriocourt, ancien notaire, et la portion du No 9, est désignée par le même No sur un plan de J. Pilié, le 4 mai 1834, et est une portion de la même propriété acquise par le défunt François Grilliot et de la veuve François Grilliot, dans la façon suivante à savoir: Les portions des lots 6, 7 et 10 et le tout des lots 8 et 9 sur un plan de Giroux, par achat de Mme M. A. Miltenberger et Charles W. Hopkins, par acte passé le 31me jour de décembre 1849, pardevant H. B. Cenas, ancien notaire et le tout des lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, et partie du lot, sur un plan de De Armas, le 16 mars 1852, par achat de la veuve L. N. Fortin, par acte passé le 17 avril 1852 pardevant A. Doriocourt, ancien notaire, et la portion désignée par le No neuf, par achat du shérif civile le 6 février 1866, au procès de Veuve François Grilliot vs Jean Menard, No 15,623, Quatrième Cour de District, enregistré dans le Bureau des Transferts, livre 91, folio 292.

3° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Troisième District de cette ville, sur le Chemin de Gentilly et contigue à la propriété ci-dessus décrite, désignée par la lettre B et formée des lots huit et dix sur le plan de De Armas, et d'après ledit plan la portion B mesurant comme suit à savoir: le lot désigné par le No huit mesurant cent trente sept pieds cinq pouces six lignes de face au Chemin de Gentilly, cent quarante trois pied six pouces de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 7 sur ledit plan, cinquante quatre pieds de profondeur sur une première ligne de profondeur et façade à la rue Castiglione, de là une deuxième profondeur de cinquante huit pieds, dix pouces et quatre lignes et une largeur dans le fond de cent soixante quatorze pieds huit pouces, le lot désigné par le No dix mesurant deux cent cinq pieds, quatre pouces de face au Chemin de la Crête, onze arpents, onze toises et deux pieds de profondeur, mesure française, sur la ligne le divisant du lot No neuf sur ledit devis, et onze arpents, vingt deux toises et cinq pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté, mesure française.

Le dit lot No huit étant composé d'une portion du lot désigné par le No 10, et le tout des lots 11 et 12 sur le plan de C. Giroux, de la date du 19 décembre 1849, déposé en l'étude de H. B. Cenas ancien notaire, et des portions des lots 6 et 10, et le tout des lots Nos 7, 8 et 9, sur le plan de C. de Armas le 16 mars 1852, déposé en l'étude de A. Doriocourt, ancien notaire, et la portion 10 est désignée par le même numéro sur un plan annexé à un acte de H. Pedesclaux, ancien notaire le 13 mai 1834, et est une portion de terre de la même propriété, acquise par le défunt François Grilliot, dans la façon suivante à savoir: La portion du lot 10 et le tout des lots 11 et 12, sur le plan de C. Giroux, par achat de Mme M. A. Miltenberger et de Charles W. Hopkins, par acte passé le 31 décembre 1849, pardevant H. B. Cenas, ancien notaire, et la portion 6 et 10 et le tout des lots 7, 8 et 9 sur le plan de C. De Armas, le 16 mars 1852, par achat de Veuve L. N. Fortin, par acte passé le 17 avril 1852 pardevant A. Doriocourt, ancien notaire, et la portion désignée par le No Dix sur un plan annexé à un acte de Pedesclaux le 13 mai 1834, par achat de Alfred H. Kernion, par acte passé le 4me jour de septembre 1849, pardevant Octave de Armas, ancien notaire, enregistré dans le bureau des transferts, livre 51, folio 65.

4° Six certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans le faubourg Gentilly, et désignés par les Nos trente deux, trente trois, trente quatre, trente cinq, trente six et trente sept, sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer, daté le 5 Oct. 1865, et d'après lequel plan ou devis lesdits lots mesurent comme suit, à savoir: Le lot No trente deux ayant cent cinq pieds de face à l'avenue Marigny sur cinq cent quatre vingt dix pieds, quatre pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté le divisant du

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato

lot No 31, et cinq cent cinquante trois pieds sur l'autre ligne de côté le divisant du lot 33 et 96 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, le lot 33 ayant 105 pieds 2 pouces de face à l'avenue Marigny, 553 pieds de profondeur sur la ligne du lot 32, et 483 pieds 10 pouces en mesure française sur la ligne du lot 34, et 96 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, le lot No 34 ayant 105 pieds 2 pouces de face à l'avenue Marigny par 483 pieds 10 pouces, mesure française, sur la ligne du lot No 33, et 448 pieds 9 pouces et 4 lignes, mesure française, sur la ligne du lot No 35, et 96 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, et le lot No 35 ayant 105 pieds 2 pouces de face à l'avenue Marigny par 448 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 34, mesure française, et 413 pieds 8 pouces et 8 lignes, mesure française, sur la ligne du lot No 36 et 96 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, le lot No 36 ayant 105 pieds 2 pouces de face à l'avenue Marigny par 413 pieds 8 pouces et 8 lignes mesure française de profondeur sur la ligne du lot 35 et 429 pieds 5 pouces et 6 lignes, mesure française sur la ligne du lot 37, et le lot 37 ayant 106 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à l'avenue Marigny par 429 pieds 5 pouces et 6 lignes, mesure française, de profondeur, sur la ligne du lot 36 et 439 pieds, 2 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne de côté et 84 pieds 3 pouces et 1 ligne de largeur dans le fond, les dits lots mesurant ensemble, en mesure américaine, 632 pieds, 7 pouces et 7 lignes de face à l'avenue Marigny par 590 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté contigu au lot No 31 et 439 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté contigu au lot No 38, une première largeur dans le fond de 479 pieds, 4 pouces et 3 lignes, de là sur une ligne de profondeur et façade à l'avenue St Bernard de 91 pieds, 11 pouces et 2 lignes et une deuxième profondeur dans le fond de 84 pieds, 3 pouces et 1 ligne, en mesure américaine.

Etant la même propriété acquise par le défunt François Grilliot et veuve François Grilliot de la manière suivante, à savoir: Le lot No 32 par achat de J. Aurianne, d'après un acte passé le 9 mai 1865 pardevant Abel Dreyfous, ancien notaire; les lots 33, 34, 35 et 36, par achat de Bernard Laborde, par acte passé le 4 avril 1865, pardevant Octave de Armas, ancien notaire et le lot No 37 par achat de T. Desconnet par acte passé le 19 décembre 1862, pardevant Joseph Cuvillier, ancien notaire.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en des termes de un ou un et deux ans de crédit, la portion de crédit devant être en billets des acquéreurs, garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété avec intérêt sur le prix d'achat au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, payable annuellement, ladite hypothèque devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. Possession de la propriété deuxièmement, troisièmement et quatrièmement décrite devant être délivrée à l'acquéreur trente jours après la date de l'adjudication sans compensation. Les acquéreurs devant assumer au dessus et en plus des prix de l'adjudication, les taxes pour l'année 1907, et devant payer pour tous les certificats et les frais des actes notariés de vente devant être passés pardevant Robert Légier, notaire. Un dépot de dix pour cent des montants de l'adjudication doivent être faits avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, No 318 rue Baronne.
26 mai—26—juin 2 9 16 23 27

Jas. A. Brennan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE DE VALEUR,

Nos 4615 et 4617 RUE BARONNE, Près VALENCE, DANS LE

SIXIEME DISTRICT.

Le lot de terre mesurant 50 pieds de face Par 150 pieds de profondeur, avec entrée pour voiture des deux côtés.

SUCCESSION DE ZERILLA MEYER.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 81,894.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 4 juin 1907, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 723 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 2 mai 1907 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 452, borné par les rues Cadiz, Valence, Dryades et Baronne. Ledit lot de terre commençant à une distance de cent pieds de l'encoignure de la rue Cadiz et mesurant cinquante (50') pieds de face à la rue Baronne sur cent cinquante (150') pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent le cottage double Nos 4615 et 4617 rue Baronne, contenant quatre chambres et cuisine de chaque côté avec vaste entrée pour voiture et écurie de chaque côté.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer les taxes de 1907; l'acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur, un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente.

Zengel, Thomas & Suthon, avocats.
4 mai—4 5 12 19 26—juin 2 4

Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Succession de John Charlton et de Mme Susan Wilkins, sa femme.

No 81,888—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet — MARDI, le 4 juin 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 23 avril 1907 et signé le 29 avril 1907 de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Charles, St Joseph, Camp, l'avenue Howard et Tivoli (maintenant Lee Circle) et désigné comme lot No 2 sur le plan du faubourg Ste Marie par H. Moelhausen le 24 mars 1844, déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire, d'après lequel dit lot mesurant 21 pieds 10 1/16 pouces de face à la rue St Charles, par 95 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée commune dans le fond 5' 1" 1"', laquelle lui est commune et d'autres lots contigus. Les améliorations sont désignées par le No 904 rue St Charles, et comprennent une résidence en briques à deux étages.

Une occasion exceptionnelle pour acheter une propriété constamment augmentant en valeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance en un ou en un et deux ans, garantie par lien de vendeur et hypothèque et par les clauses usuelles de sécurité et devant porter 7 pour cent d'intérêt par an, payable annuellement; l'acquéreur assumant les taxes pour l'année 1907; un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Ethelred M. Stafford, notaire, aux frais de l'acquéreur.
4 mai—4 5 12 19 26—juin 2 4